

Comité Européen de Liaison sur les Services d'Intérêt Général European Liaison Committee on Services of General Interest

Services d'intérêt général: ne pas se tromper de direction

Le débat sur les services d'intérêt général services d'intérêt général en Europe a pris récemment une dimension nouvelle. Trois événements, en particulier, en témoignent:

≈ La double décision du Conseil de Lisbonne de poursuivre la libéralisation des services en réseau et d'inviter la Commission à revoir le contenu de sa communication de 1996 "Les services d'intérêt général en Europe" pour tenir compte, notamment, de l'article 16 du traité. Cette double demande nécessite de réfléchir à une articulation entre marché et services d'intérêt général afin de forger une vraie conception des services d'intérêt général en Europe (cf. bulletin 54) et non pas de se contenter d'une fuite en avant dans la libéralisation.

≈ La déclaration de Romano Prodi lors de sa rencontre avec les ministres présidents des Länder allemands, estimant qu'il n'y avait pas lieu de modifier le traité en matière de services d'intérêt général, et que la révision de la communication demandée par le Conseil suffisait pour tenir compte des derniers développements, notamment ceux issus des arrêts de la Cour de justice. En outre, selon lui, le contenu des services d'intérêt général devrait être défini par les Etats membres et ils peuvent être subventionnés, mais pas trop. R. Prodi oublie que l'objectif est de construire un marché unique et un territoire européen et que les services d'intérêt général, comme le souligne l'article 16 du Traité, jouent un rôle particulier dans la cohésion sociale et territoriale. En cela, une simple adaptation de la communication ne suffira pas. Il faut commencer par mettre en œuvre l'article 16 et le préciser, ainsi que l'a proposé le CELSIG (cf. bulletin 50). De plus, on voit bien que la Commission privilégie outrageusement la politique de la concurrence, ce qui aboutit à segmenter le marché et à réagir au cas par cas, alors qu'elle devrait aider à forger une notion des services d'intérêt général au niveau européen. Pour cela, elle devrait examiner les domaines dans lesquels la solidarité entre les territoires et la cohésion sociale demandent la création de vrais services d'intérêt général européens (poste, chemins de fer, internet, services bancaires de base, etc.)

≈ La récente proposition de libéralisation de la poste franchit une nouvelle étape. Cette proposition, portée par Frits Bolkestein, commissaire en charge du marché intérieur et par ailleurs très libéral, et malgré certaines atténuations apportées suite au débat du collège des commissaires, met sérieusement en cause le service d'intérêt général de la poste. A sa lecture, on se demande si elle n'est pas destinée à créer un marché en faveur de quelques opérateurs particulièrement agressifs et à l'étroit sur leurs territoires nationaux, en les mettant à même d'écrêter les segments les plus rentables du marché européen. Qu'y gagnera le citoyen consommateur européen ? Pourquoi ne pas rechercher une solution permettant de fournir et d'améliorer un véritable service universel postal sur tout le territoire européen, financé par l'ensemble des opérateurs postaux de manière à ce que ceux qui bénéficient d'une situation privilégiée (forte densité démographique et géographie favorable, par exemple) participent à l'effort de solidarité en direction de ceux dans une situation moins favorable ? Ce serait un moyen de réduire les disparités régionales et c'est ainsi qu'on construira l'Europe.

Jean-Claude Boual et Pierre Bauby

Services of general interest: identifying the right orientation

The debate on services of general interest has recently assumed a new dimension. Three events, in particular, illustrate this:

≈ The twofold decision of the Lisbon Council to, on one hand, continue with the liberalisation of network services and, on the other, ask the Commission to revise the contents of its communication of 1996 "services of general interest in Europe" in order to, notably, take into account article 16 of the treaty. This double request calls for a reflection on the link between market and services of general interest in order to construct a real conception of services of general interest in Europe (cf. bulletin 54) and not simply to be satisfied by a rush forward in liberalisation.

≈ In his declaration, during a meeting with Minister-Presidents of German Länder, Romano Prodi considered that there was no justification to modify the treaty in matters concerning services of general interest and, that the revision of the communication, called for by the Council, would suffice to take into account recent changes, notably, decisions of the Court of Justice. Further, according to him, the contents of services of general interest should be defined by member states and they can be subsidised, though not excessively. R. Prodi seems to forget that the objective is the creation of a common market and a European territory and also, as underlined in article 16 of the treaty, services of general interest play a specific role in the social and territorial cohesion. For this, a simple adjustment of the communication will not be enough. It is necessary to start putting into application the article and clarifying it, as was proposed by CELSIG (cf. bulletin 50). Further, it is clearly evident that the Commission strongly prefers competition policy, which results in fragmenting the market and reacting on a case by case basis, whereas the Commission is supposed to help in consolidating a notion of services of general interest. To this end, it should examine areas where territorial solidarity and social cohesion call for the creation of genuine European services of general interest (posts, railways, internet, basic banking services, etc.)

≈ The recent proposition concerning the liberalisation of Posts, achieves a new step forward. Brought forward by the commissioner responsible for Internal Market, Frits Bolkestein, known as being very liberal, and despite being weakened following debates among commissioners, it seriously questions the service of general interest in Posts. When reading it one wonders whether it is not intended for the creation of a market favouring a few, particularly aggressive operators, cramped in their own national territories, placing them in a favourable position to cream off the best from the most profitable sectors of the European market. What will the European citizen consumer gain from this? Why not look for a solution that would provide and improve a real universal service in Posts, throughout the European territory and which will be financed by all postal operators, in such a way that those that are in more advantageous positions (high demographic density and favourable Geography, for example), would contribute to the solidarity efforts towards the lesser favoured. This would be a way to reduce regional disparities and this is how Europe shall be built.

Jean-Claude Boual and Pierre Bauby

Charte des droits fondamentaux

La quatrième réunion informelle de la Convention qui s'est tenue les 5 et 6 juin au Parlement européen n'a pas pu aller plus loin que l'examen du 2^{ème} article du projet de Charte. Si on considère que le projet ne comporte pas moins de 50 articles, on voit mal comment il pourrait être prêt pour fin juin comme prévu. On peut même se demander s'il pourra être prêt pour le Sommet de Nice en décembre 2000, mais en tout cas, compte tenu de l'ampleur et de la complexité des questions soulevées, il est évident pour le CELSIG que si ce Sommet devait marquer un aboutissement, les discussions devraient cependant être poursuivies.

Conseils marché intérieur et consommateurs

En juillet prochain, les Conseils marché intérieur et consommateurs fusionneront. L'objectif annoncé de cette fusion est de faire du consommateur un thème de politique horizontale en traitant en priorité ses intérêts et en veillant à ce que le marché intérieur lui apporte des bénéfices tangibles.

Espérons que cela ne se traduira pas par une subordination encore plus forte des consommateurs aux règles du marché.

Marchés publics

☞ Suite à l'invitation que lui en a été faite à Lisbonne (cf. bulletin 54), la Commission a présenté au Conseil marché intérieur, un paquet d'amendements destiné à simplifier et moderniser les directives marchés publics afin que celles-ci puissent entrer en vigueur en 2002. La proposition regroupe l'ensemble des législations communautaires traitant des marchés publics actuellement en vigueur et vise à ouvrir à la concurrence les marchés publics nationaux qui représentaient environ 15% du PNB de l'Union Européenne. A cette fin, la proposition regroupe les trois directives, fournitures, services, travaux, dans un seul texte, elle ramène le nombre des articles à 77 et le nombre de seuils à trois. Elle prévoit une nouvelle modalité d'achat préservant la concurrence et préconise une approche flexible en matière d'accords cadre. Du fait de leur libéralisation, les télécommunications sont exclues du champ d'application de la directive "secteurs spéciaux" et un mécanisme prévoit l'exclusion d'autres secteurs lorsque leur libéralisation sera acquise.

☞ Cinq associations représentant les intérêts des entreprises de services (sécurité, gestion des déchets, environnement, restauration, nettoyage) viennent d'appeler la Commission à rédiger une communication interprétative afin de mettre un terme aux offres de prix anormalement faibles faites par des associations de l'économie sociale qu'elles qualifient de "pseudo-sociétés" (secteur parapublic et associatif visant à la réinsertion dans la vie active) dans le domaine des contrats de marchés publics. Ces associations de professionnels dénoncent des associations de l'économie sociale qui, étant souvent subventionnées, disposent d'un avantage concurrentiel déloyal. De surcroît, elles arguent que le seul critère de prix aboutit souvent à des services de qualité inférieure et a des effets nuisibles sur un secteur à forte densité de main d'œuvre.

Adressez à "NOUVELLES NEWS EUROPE" de brèves informations en français et anglais, par courrier, fax, Email (celsig@worldnet.fr)

Charter of fundamental rights

The fourth informal meeting of the Convention which took place at the European Parliament on 5th and 6th June, went no further than the examination of the 2nd article of the Charter's draft. Considering that the draft is composed of 50 articles, it is difficult to see how it could be ready by the end of June, as planned. Indeed one can even wonder whether it will be ready for the Nice summit in December 2000. In any case considering the importance and the complexity of issues raised, as far as CELSIG is concerned, it is quite clear that even if the summit is to mark a culmination, discussions must nevertheless continue.

Internal Market and Consumers' Councils

In July, Internal Market and Consumers Councils are going to merge. The announced aim of this merger is to make the consumer a theme of uniformly applied policy, in giving his interests high priority and seeing to it that the Internal Market brings him tangible benefits.

It is our hope that this will not result into an even stronger subordination of consumers to the market rules.

Public procurement

☞ Following the call made to it in Lisbon (cf. bulletin 54), the Commission has presented to the Council of Internal Market, a package of amendments aiming at simplifying and modernising public procurement directives, in order that the said directives become operational in 2002. The proposition embraces the whole of Community legislation on public procurement presently in force and aims at opening to competition National public procurements representing about 15% of the BNP of the European Union. To this end, the proposition puts together, in the same text, three directives, provisions, services and works. It thus brings the number of articles to 77 and that of thresholds to three. It also envisages a new purchasing method which maintains competition and also plans for a flexible approach in framework agreements. Due to their liberalisation, telecommunications are excluded from the field of application of the "special sectors" directive and, a mechanism is set up to program the exclusion of other sectors on achieving liberalisation.

☞ Five associations representing the interests of service enterprises (security, waste management, environment, restoration, cleaning) have called on the Commission to write an interpretative communication, in the domain of public procurement contracts, in order to stop offers at abnormally low prices practised by associations in the social economy which they consider as being "pseudo-firms" (para-public sector and associative specialised in reinsertion into active life). These associations of professionals blame social economy associations for often being subsidised and therefore benefiting from an unfair competition. In addition, they argue that the sole criterion of price often brings about services of lower quality and has damaging effects on a sector which is characterised by high labour density.

Please send brief information to "NOUVELLES-NEWS-EUROPE", in English and French, by courier, fax or Email (celsig@worldnet.fr).

NOUVELLES-NEWS-EUROPE est édité par le Comité européen de liaison sur les Services d'intérêt général, *is published by the European Liaison Committee on Services of General Interest*, 66 rue de Rome, F - 75008 PARIS. Tel : (33-1) 40 42 50 24. Fax : (33-1) 40 42 13 78. E-mail : celsig@worldnet.fr. Directeurs de publication, *Publishers* : Pierre Bauby et *and* Jean-Claude Boual. Rédactrice en chef, *chief editor* : Katherine Varin. Traduction, *translation* : Jeremiah Chiumia. Diffusé exclusivement par Fax et E-mail. *Distributed by Fax and E-mail exclusively*. Abonnement 1 an : 80 ? . *Subscription for 1 year: ? 80*. Bulletin d'abonnement sur demande. *Subscription form available on request*.